



République française
Département de la Lozère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du lundi 04 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice :
7

L'an deux mille vingt-deux et le quatre avril le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2022_019 - Objet : Vote du budget principal 2022

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget principal de l'exercice 2022 de la Commune de Chaulhac,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, délibère et décide, à l'unanimité

Article 1 :

L'adoption du budget principal de la Commune de Chaulhac pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 386 136.62 Euros

En dépenses à la somme de : 386 136.62 Euros

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	144 775.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 595.00
014	Atténuations de produits	4 000.00
65	Autres charges de gestion courante	14 550.00
66	Charges financières	1 890.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	6 057.62
023	Virement à la section d'investissement	78 274.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		270 141.62



RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	200.00
70	Produits des services, du domaine, vente	940.00
73	Impôts et taxes	35 941.00
74	Dotations et participations	30 375.00
75	Autres produits de gestion courante	4 500.00
76	Produits financiers	4.00
77	Produits exceptionnels	50.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	198 131.62
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		270 141.62

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	3 100.00
21	Immobilisations corporelles	6 000.00
23	Immobilisations en cours	97 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 845.00
020	Dépenses imprévues	4 050.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		115 995.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	11 628.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 793.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	7 225.86
165	Dépôts et cautionnements reçus	300.00
021	Virement de la section de fonctionnement	78 274.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	10 774.14
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		115 995.00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/04/2022
et publié ou notifié
le 06/04/2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire, Gérard ROUSSET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative.